Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2025-EXP-004

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2024-00996-051-001

Dénomination du projet : Développement et évaluation d'une méthode d'effarouchement proactive non létale sur des spécimens de Loup gris

Lieu des opérations : Département de la Haute-Savoie

Bénéficiaire : Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie Asters-CEN74 et Institut pour la Promotion et la Recherche sur les Animaux de protection (IPRA)

MOTIVATION OU CONDITIONS

Cette demande est réalisée conjointement par ASTERS (CEN 74) qui gère les réserves naturelles dans ce département et l'IPRA (Institut pour la Promotion et la Recherche sur les Animaux de Protection). Elle vise à montrer que des solutions alternatives au tir létal existent, et sont efficaces et efficientes. C'est un complément d'avis à celui rendu en 2024 sur le même projet (avis n°ONAGRE : 2024-00996-051-001).

Les documents présentés pour ce complément saisissent la commission pour une requête de modification à « la demande pour la dérogation scientifique Loup gris pour la capture et le transport ».

Cette requête de dérogation concerne 5 points :

- 1. Élargissement de la période de capture : toute l'année sauf du 1er mai au 15 juin (période de mise bas)
- 2. Élargissement de la zone de capture aux communes suivantes : Chamonix 74 400 ; Vallorcine 74 660 ; Les Contamines-Montjoie 74 170 ; Saint Gervais 74 190 ; Sixt-Fer-a-Cheval 74 740 ;Araches la Frasse 74 300 ; Magland 74 300
- 3. Ajout de pose de boucle auriculaire
- 4. Ajout de perturbation intentionnelle avec le hurlement provoqué
- 5. Elargissement de deux à trois modèles de pièges à patte ("foot holding trap") – complément d'informations sur le choix des modèles et leur utilisation à la demande de la DREAL AURA

L'examen attentif des cinq points complémentaires de cette demande met en évidence que pour chacun d'eux les précautions scientifiques et techniques d'une part, réglementaires d'autre part sont abordées et traitées avec clarté, précision et avec la rigueur méthodologique souhaitée. La bibliographie fournie pour chacun des sujets est conséquente et récente. De plus, pour s'assurer des précautions nécessaires supplémentaires (notamment sur le premier point) des échanges scientifiques soutenus, non seulement avec des partenaires, mais surtout avec des scientifiques internationaux compétents sur le sujet et extérieurs au projet, ont été mobilisés. Ceci renforce, à notre sens, la rigueur et le sérieux de la démarche pour la mise en œuvre du projet, et mérite d'être ici souligné.

Par ailleurs quatre points sont également à mentionner :

- la sécurisation des suivis des animaux qui seront capturés par la pose de boucle auriculaire lisible à distance en cas de défaillance du collier émetteur posé ;
- La précaution supplémentaire prise, grâce à la perturbation intentionnelle avec le hurlement provoqué, pour trouver plus facilement les sites de rendez-vous des meutes. Les sites de captures envisagés

peuvent ainsi mieux être préparés en fonction des possibilités tout en limitant au maximum le risque de capturer des louveteaux.

- L’utilisation prioritaires du piège à lacet modèle Piege Fremont Hog Foot Snare 36" of 7x19 1/8" Galv. Aircraft cable, utilisé très couramment dans le monde (Etats-Unis et Europe) car c’est celui qui parait le plus adapté pour ne pas blesser les animaux capturés. Le piège « Soft Catch » ne sera utilisé que dans un second temps si besoin en fonction des performances de capture. Chaque piège mis en œuvre sera équipé d'un système d'alarme GSM (modèle UO vision) permettant de prévenir les opérateurs qu'un animal a été capturé dans les 120 secondes suivant le déclenchement. La surveillance des pièges est par ailleurs assurée dans la limite de 2 heures maximum après capture, avec la présence d’un vétérinaire spécialisé dans l’équipe.
- Dernier point et précaution ultime liée au bien-être animal, un pool de plusieurs vétérinaires spécialisés, dont certains ont travaillé sur le Loup gris a été intégré au programme. Si, malgré l’ensemble des mesures d’évitement et de réduction des risques prises lors de la capture et de l’anesthésie d’un animal, celui-ci venait à éprouver une détresse maximale, et si aucune alternative n’est envisageable, alors le pool de vétérinaires pourrait décider de l’euthanasier. Bien qu’une telle situation ne soit évidemment pas souhaitée, cette précaution supplémentaire témoigne de la prise en compte de l’éthique animale dans le projet.

L’ensemble de ces éléments complémentaires visent à favoriser les chances de succès du projet et sont conduits sur des territoires de réserves naturelles gérées par ASTERS 74. Toutes les modifications souhaitées sont encadrées, scientifiquement, avec des personnels formés et compétents et dans le respect des réglementations en vigueur. L’avis rendu est donc favorable.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE : Olivier Iborra

AVIS : Favorable

FAIT Le 25 janvier 2025

SIGNATURE